

7. MILIEUX NATURELS ET AGRICULTURE

7.1 Cours d'eaux et eaux de surface



Nant d'Essert - photo Gaël Maridat



Ruisseau de Maison-Carrée - photo G. Maridat



Nant de l'Ecra - photo Gaël Maridat

On dénombre sur le territoire communal **28 nants, biefs, ruisseaux ou rivières, soit 30 km de cours d'eau**. Ils sont alimentés par diverses nappes phréatiques situées dans les couches intermolassiques. De nombreux puits et fontaines mettent en évidence la profusion de l'eau souterraine.

La phase de diagnostic du plan général d'évacuation des eaux du Mandement (PGEE) a été finalisée en avril 2008¹⁴. Cette étude comprend notamment un rapport d'état des cours d'eau de la commune, tant du point de vue quantitatif (sécurité des biens et des personnes) que qualitatif (chimie, biodiversité). Les effets de l'assainissement (drainage, collectes des eaux pluviales) sur l'état des cours d'eau ont également été évalués.

L'amélioration de la qualité des eaux est l'enjeu majeur du PGEE. Les principaux cours d'eau présentant des problèmes permanents de qualité en lien avec le système d'assainissement sont le **ruisseau du Châtelet** et le réseau **Nant de Montfleury - Maison Carrée**.

Les ruisseaux présentant une qualité satisfaisante, mais se dégradant en automne (apport des ruissellements des surfaces agricoles ou urbaines) sont celui de **Pré-Gentil** et, dans une moindre mesure, celui du **Bois-Maillart**, des **Creusettes** et la partie aval du **Nant de l'Ecra**. (Pour plus d'informations, consulter le rapport d'état des cours d'eau réalisé par le bureau Ecotec dans le cadre du PGEE actuellement en consultation (annexe 2).

7.1.1 Projets et possibilités de renaturation de cours d'eau

a) Aménagements réalisés et projets en cours

Des seuils ont été créés sur le **Nant d'Arnais** et sur le **Nant d'Essert** (Bois de Merdisel) pour favoriser le maintien de l'importante population de Salamandre tachetée. Des mesures de renaturation de ces deux nants, entre le bois de Merdisel et la route de Peney, seront réalisées dans le cadre des mesures de compensation à l'exploitation des gravières (ECOTEC, 2006 et 2008). La renaturation du **Ruisseau du Pré-Gentil** a démarré en 2004 par la commune, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du village (CERA, 2004).

Une remise à ciel ouvert du Ruisseau de **Monfleury** sur son tronçon canalisé (170 m le long de la route de Peney) et une renaturation du Ruisseau de **Maison-Carrée** seront réalisées dans le cadre des mesures de compensation au développement de la ZIBAY. Dans le même cadre, le Nant d'Arnais et le Nant des **Bois de Feuillasse** seront reconnectés au ruisseau de Maison-Carrée.

¹⁴ Amsler & Bombeli et associés SA, 2008

b) Potentiel existant

Le **Nant d'Avril**, cours d'eau cantonal, ne figure pas dans le programme actuel de renaturation des cours d'eau, en raison notamment des fortes contraintes existantes (forte variation de débits - rejets du CERN et de la ZIMEYSA, pollution d'origine agricole – pesticides). Toutefois, cette rivière qui a un grand potentiel d'amélioration fera partie des objectifs cantonaux à moyen terme (DT-SRCE, ALEXANDRE WISARD), et la Commune peut, si elle le souhaite, proposer des principes généraux de renaturation.

Un projet pourrait être développé sur l'emplacement de l'ancienne **STEP du Nant d'Avril** à Peney, une fois que le site aura été libéré et dépollué. La Commune souhaite réaliser un aménagement combinant nature et loisirs. Les bâtiments pourraient être maintenus et réaffectés.

Figure 31 : Exemple d'ancien bassin de STEP, transformé en bassin de baignade (source : « Umnutzung Becken Teilstufe Natürlich... klares Wasser, Grünplan Landschaftsarchitektur, 2007 »)

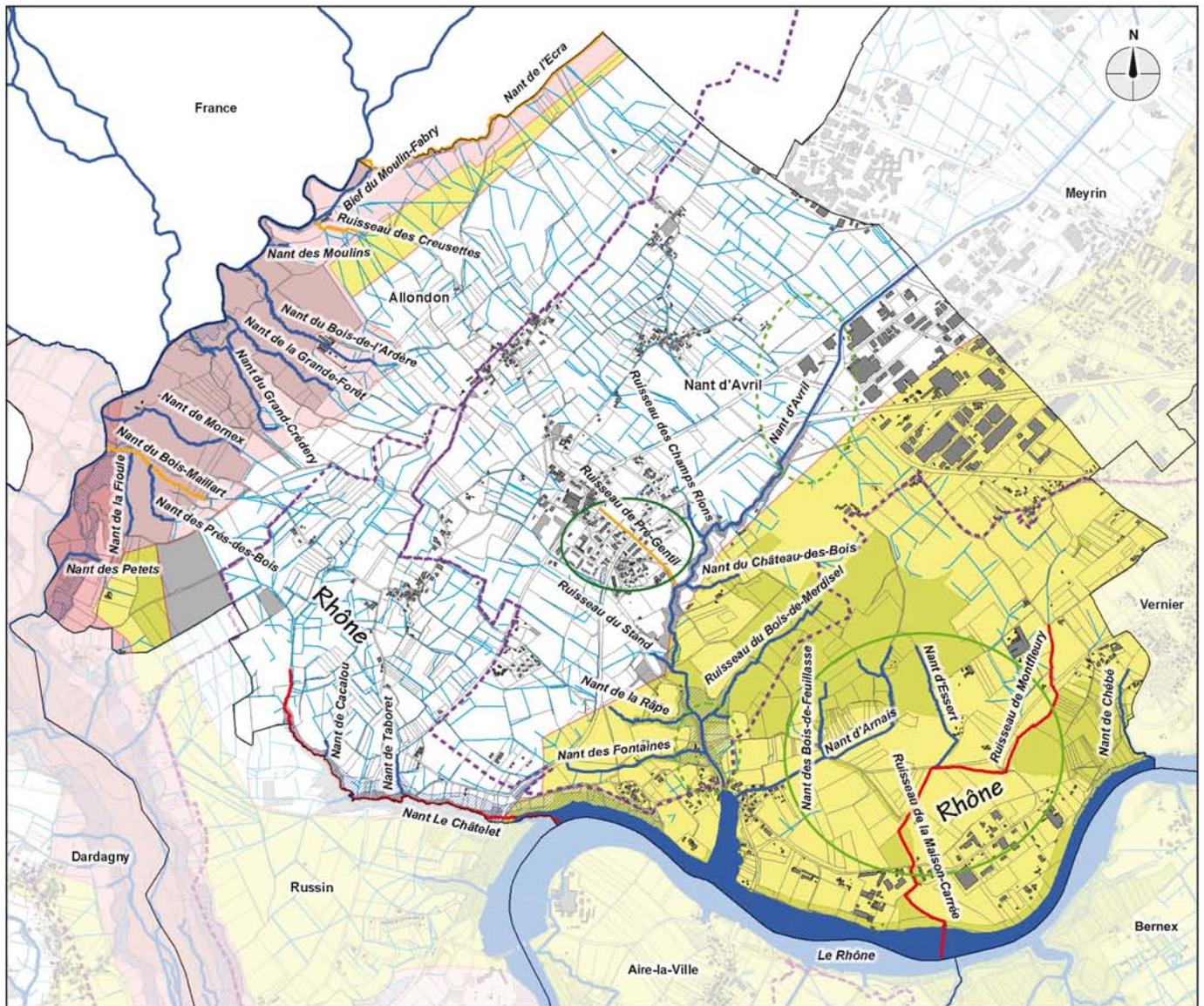


Actions en cours

- > *Raccordement et mesures de gestion des eaux de surface du village selon plan d'évacuation existant – commune (en cours).*
- > *Poursuite du PGEE pour le concept d'évacuation et la mise en œuvre des mesures (avant-projets) – commune, canton.*
- > *Mise en service de la STEP du Bois de Bay en 2009 – canton (projet existant).*
- > *Ruisseau de Montfleury, projet de remise à ciel ouvert d'un tronçon de 170 m - FTI, canton (projet existant).*
- > *Ruisseau de Maison Carrée, projet de renaturation – FTI, canton (projet existant).*
- > *Nant d'Essert et Nant d'Arnais, projet de renaturation – SCRASA, canton (projet existant).*
- > *Nants des Bois de Feuillasse et d'Arnais, projet de restauration de la connexion avec le ruisseau de Maison-Carrée – FTI, canton (projet existant).*

Objectifs et principes de mise en œuvre

- > **Revaloriser le potentiel écologique du Nant d'Avril et améliorer la qualité de ses eaux.**
 - **Principes de renaturation à définir (morphologie des rives et gestion de la variabilité des crues par des mesures prises en amont) : canton, commune, FTI (gestion de la ZIMEYSA).**
- > **Valoriser le site de l'ancienne STEP du Nant d'Avril pour les milieux naturels et des activités de détente-loisirs.**
 - **Projet d'aménagement à initier : canton, commune.**



* Secteur Au: eaux superficielles / Ao et B: eaux souterraines

- Bassin versant
- Cours d'eau
- Drain agricole
- Zone instable

Secteurs de protection des eaux:

Secteur Au / Ao / B *

Etat des cours d'eau (PGEE du Mandement):

Mauvaise qualité permanente / temporaire

Rénaturation

- Réalisée (2004-2008)
- Projets en cours
- Principes à définir

7.2 Continuum écológicos et réseaux

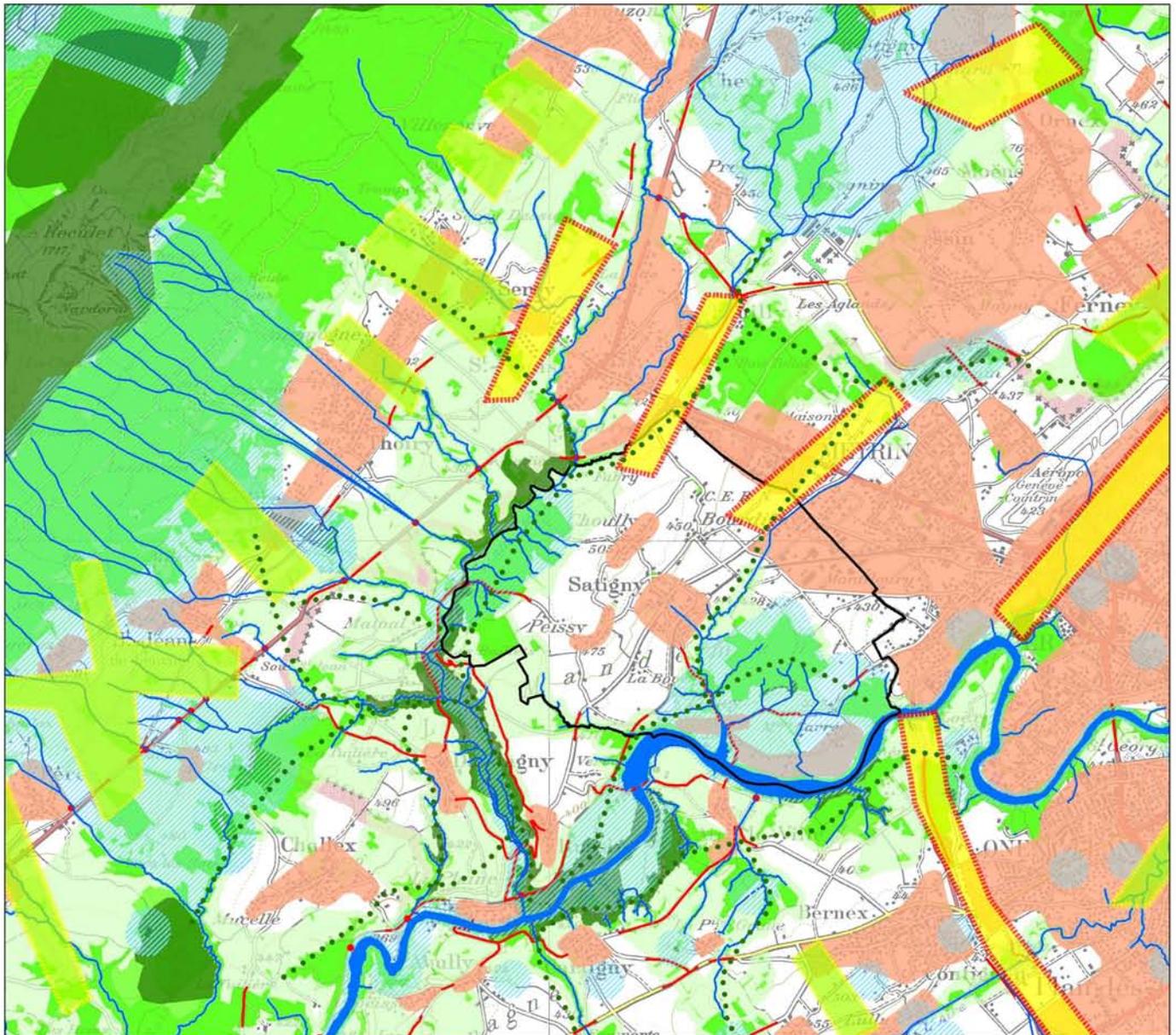
Une étude à différentes échelles met en évidence le rôle des valeurs naturelles communales dans le réseau écológico, tant local qu'au niveau du bassin genevois.

7.2.1 Réseau écológico régional

Le REN (réseau écológico national) et le plan paysage du projet d'agglomération permettent de définir les zones centrales pour la faune et la flore locale et de mettre en évidence les principaux conflits entre activités humaines et déplacements de la faune.

Le REN est intégré à la « Conception Paysage Suisse », approuvée en 1997 par le Conseil fédéral. Le plan d'application cantonal du REN (soit le REG) qui a été élaboré par la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP), vise à maintenir, à renforcer, à revitaliser et à mettre en réseau les espaces boisés (continuum vert), les cours d'eau (continuum bleu), et les milieux agricoles extensifs (continuum agricole extensif). L'objectif majeur de ce plan et de palier au cloisonnement (obstacles dus aux routes et à l'urbanisation) dont souffrent les milieux naturels du canton et d'assurer le maintien de la biodiversité qu'ils hébergent.

Depuis le début des années 2000, les programmes de coopération transfrontalière se multiplient (notamment contrats de rivière et directive paysagère). Le plan paysage du projet d'agglomération fait la synthèse du diagnostic réalisé sur les espaces naturels et l'espace agricole et propose des mesures paysagères cadre pour le développement de l'agglomération à l'horizon 2030. Le maintien et le renforcement des connexions des piémonts du Jura avec les massifs forestiers attenants au Rhône est l'enjeu majeur pour la région de Satigny (cf. carte du réseau écológico régional).



Continuum bleu

- cours d'eau
- nodal
- extension
- complémentaire

Continuum vert

- nodal
- extension
- complémentaire

Conflits continums/urbanisation

- zones urbanisées
- conflit faune/trafic
- obstacle (poissons)

Mesures du projet d'agglomération

- maintien des connexions et continuités paysagères
- aménagement et développement de nouvelles césures vertes

Plan directeur cantonal

- couloir de déplacement de la faune

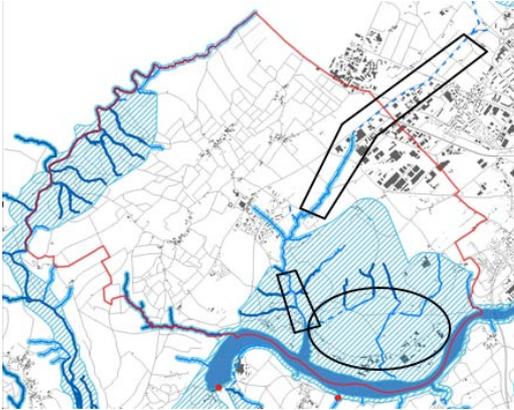
7.2.2 Réseau écologique communal

Sur la commune, le réseau écologique s'articule autour du **vallon du Rhône**, du **vallon de l'Allondon** et du **vallon du Nant d'Avril**. Ces trois axes comportent des « zones nodales » (zones où la biodiversité est la plus élevée), des « zones d'extension » (milieux naturels ou extensifs connectés à ces zones centrales) et des « zones complémentaires » faisant partie de l'habitat des principales espèces animales.

Ces trois axes sont connectés entre eux et ont un rôle stratégique pour le maintien de la biodiversité entre les massifs boisés du Jura et le Rhône.

Deux zones de « faiblesse » apparaissent dans la continuité du réseau écologique avec les territoires voisins. Ces « maillons faibles » du réseau sont situés sur les couloirs de déplacement de la faune définis dans le plan directeur cantonal. Il s'agit de la **connexion entre les Grands Bois et le Bois de Servès** (le long du Nant de l'Ecra, au nord de la commune). Cette liaison est perturbée par la présence de routes à grand trafic (voie express française et route de Meyrin) et est rendue difficile à cet endroit par l'absence de végétation ligneuse riveraine au Nant. La **connexion entre les Bois de Merdisel et les Marais de Mategnin** est également très ténue en raison du cours enterré du Nant d'Avril, de la coupure importante créée par la route de Meyrin et par l'absence de surfaces agricoles extensives à cet endroit.

On peut également relever l'effet de coupure pour la grande faune de la **route d'Aire-la-Ville** dans le vallon du Nant d'Avril, de la **route de Peney** entre le bois de Merdisel et le bois Chébé, de la **route du Mandement** entre les Grands Bois et le Nant du Châtelet et de la **route de l'Allondon** qui coupe les Grands Bois en deux. On note également des problèmes de mortalité (batraciens, petite faune) sur ces axes routiers (*GREN, 2002 et Jacques Thiébaud*).



Continuum bleu

Le potentiel de renaturation des cours d'eau est décrit au chapitre 7.1.1.

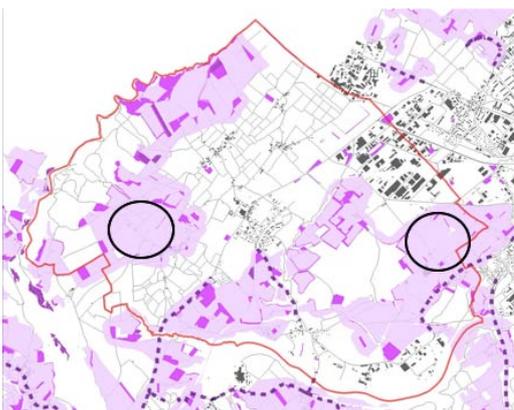
Encadrés en noir, les potentialités et projets d'amélioration.



Continuum vert

La grande faune peut encore franchir la route de Meyrin, malgré les obstacles. Le projet d'agglomération prévoit le maintien de césures vertes pour garantir ces passages (cf. plan du réseau écologique régional). Des mesures d'aménagement sont donc nécessaires (élargissement des cordons boisés existants, plantation de haies, mesures pour faciliter le franchissement de la route).

En vert, les connexions à renforcer.



Continuum agricole-extensif

Le réseau de structures extensives (prairies, jachères, haies basses) est réparti de manière très hétérogène en raison de la culture de la vigne.

Les cercles noirs mettent en évidence les potentialités dans les espaces de grandes cultures (l'intérêt des exploitants agricoles étant toutefois limité pour la mise en place de surfaces de compensation écologique).

7.2.3 Réservoirs biologiques

a) Le Vallon du Rhône

Il constitue le couloir écologique principal de la région, fonctionnant comme la colonne vertébrale sur laquelle vient se greffer l'ensemble des milieux naturels complémentaires au fleuve.

Les rives du Rhône sont pour l'essentiel boisées et assument une fonction écologique majeure (habitat de nombreuses espèces, couloir de déplacement de la faune). La retenue d'eau du barrage de Verbois est appréciée par les canards hivernants qui y trouvent des conditions idéales de repos et de nourrissage. Un îlot végétalisé (saules et roselière) créant une zone de fraie pour les poissons (bras latéral), a été réalisé en amont du pont de Peney sur la rive droite. Il s'agit d'un aménagement de compensation de l'impact du barrage de Verbois, lié au renouvellement de la concession. Des étangs ont également été réalisés en 2004 pour le crapaud calamite et le sonneur à ventre jaune en bordure de la zone industrielle du Bois de Bay (fonds COGÉFé des Services Industriels Genevois).

b) Le Vallon de l'Allondon

Le Vallon de l'Allondon, zone alluviale d'importance nationale, couvre une surface de plus de 100 ha. La création d'une réserve naturelle en 1968 (règlement cantonal L 4 05 11) a permis de renforcer la protection du site. La richesse exceptionnelle du vallon (plus de 400 espèces de plantes à fleurs, dont 20 espèces d'orchidées) est due à des conditions climatiques et édaphiques particulières et à la dynamique naturelle du cours d'eau qui maintient une grande diversité de milieux, et à la gestion des terrasses alluviales, qui jusqu'à présent, a permis de limiter l'embroussaillage des prairies maigres. La diversité faunistique y est également très élevée, de nombreuses espèces présentes figurent sur les listes rouges.

Propriétaire de 58 % des terres du périmètre, l'Etat de Genève intervient pour préserver le site, sa faune et sa flore, ainsi qu'aménager des zones de détente pour absorber le déferlement de 3 à 4'000 personnes par beau temps.

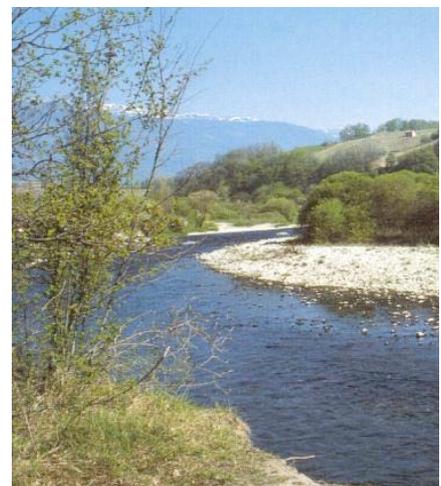
Les **Grands Bois**, les nombreux **nants** se jetant dans l'Allondon en rive gauche et les **milieux agricoles extensifs** attenants ne rencontrent pas la diversité biologique de la zone alluviale située plus en aval, mais constituent une zone relais primordiale pour les déplacements de la faune entre le Jura et le Rhône.

Protection du vallon du Rhône :

- > *Protection internationale : Le Rhône jusqu'à l'embouchure de l'Allondon figure dans l'inventaire des zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar, 1971).*
- > *Protection nationale : Le Rhône et ses affluents figurent dans 3 inventaires fédéraux régis par des ordonnances. L'inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (OIFP, 1977 – n° 1024), l'inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrants d'importance internationale et nationale (OROEM, 1991) et l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale (OZA, 1992) pour l'Allondon et le Moulin-de-Vert.*
- > *Protection cantonale : La loi sur la protection générale des rives du Rhône (L 4 13, 1989) protège le site du Rhône, ses rives et ses abords.*



Le Rhône et la roselière de Planfonds – photo Gaël Maridat



Source : <http://www.fgsp.ch/>

c) Le Vallon du Nant d'Avril

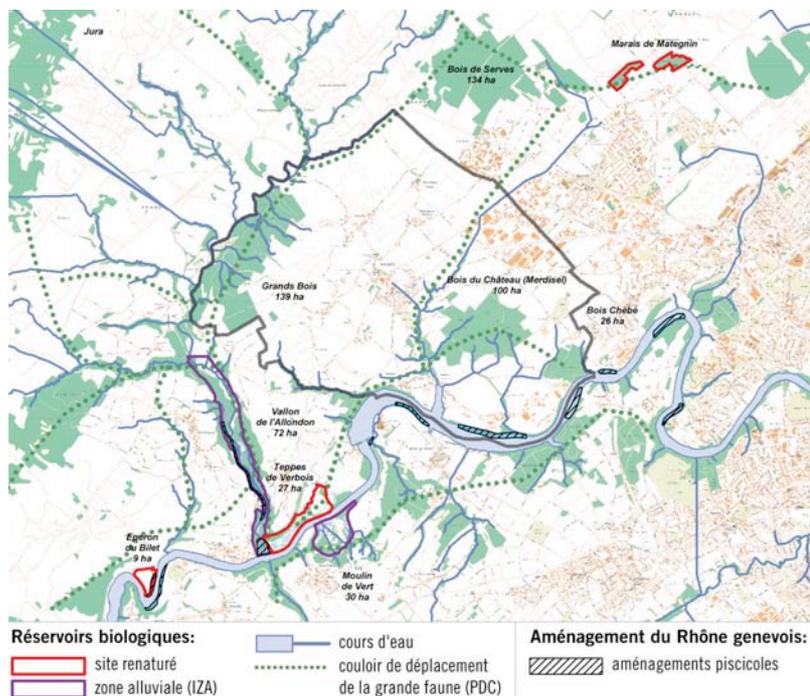
Le vallon du Nant d'Avril n'a pas de statut de protection particulier. Grandement malmené au cours du 20^{ème} siècle (voûtage, endiguements, pollution), ce cours d'eau ne présente un aspect naturel que sur les 2,5 derniers kilomètres. Toutefois, il constitue avec ses affluents et les bois de Merdisel une pénétrante de verdure importante à l'échelle régionale et possède des richesses naturelles à préserver.

Objectifs et principes de mise en œuvre

⇒ Voir fiche de mesures 7-3

- > **Développer le continuum vert en direction du Bois de Servas.**
 - **Etoffer le cordon riverain du Nant de l'Ecras. Maintenir un couloir non bâti dans le cadre de l'élaboration du PACA¹⁵ St-Genis : commune, canton, privés.**
- > **Maintenir le continuum vert en direction du quartier des Vergers.**
 - **Mesures d'aménagement et de gestion de la ZIMEYSA à intégrer dans le cadre de la révision du plan directeur de la zone (voir fiche de mesures 5-1), coordination avec plan directeur communal de Meyrin : FTI, communes, privés.**
- > **Développer le continuum vert au nord de la commune et autour du bois du Château/Merdisel.**
 - **Plantation de chênes et de noyers : commune, privés.**

Figure 32 : Réseau écologique transfrontalier



¹⁵ PACA : périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération

7.3 Milieux naturels

Les milieux naturels de la commune sont principalement les massifs forestiers, la zone agricole et les zones industrielles et artisanales. Les Grands Bois sont essentiellement des **chênaies** dont la composition floristique varie en fonction de l'exposition (plus humide au nord et plus sèche au sud). La même tendance est visible de manière encore plus marquée dans le bois de Merdisel (100 ha). On passe des **hêtraies** au nord (que l'on trouve habituellement à l'étage montagnard) aux **pinèdes** au sud qui ne s'installent que sur des sols secs. Cet aspect particulier mérite d'être exploité pour son aspect didactique.

On peut également relever la valeur écologique de berges du Rhône avec des **roselières** et des **saulaies** (en amont du pont de Peney) et des falaises d'érosion (entre le pont de Peney et le barrage de Verbois) qui sont le lieu privilégié de nidification de certains oiseaux ainsi que des aires où une **flore pionnière** peut recoloniser le substrat mis à nu.

7.3.1 Forêt, cordons boisés et arbres isolés

a) Forêt

Les surfaces boisées - Grands Bois, Bois du Château et de Merdisel, Bois Chébé - représentent près de 20% du territoire communal et constituent avec les berges des cours d'eau les éléments principaux du réseau vert. La commune de Satigny abrite deux des plus anciennes futaies du canton (forêt de la fondation Saltus aux Grands Bois et Bois du Château).

Selon les lois cantonales et fédérales, toute forêt existante est protégée. Le plan directeur forestier (PDF) vise à sauvegarder la forêt dans l'intérêt public. Il décrit les orientations sur la base des fonctions prioritaires et contient des principes de gestion. La majeure partie des Grands Bois, du Bois de Merdisel et du Bois Chébé sont exploités par l'Etat de Genève et des propriétaires privés. Les cordons boisés des cours d'eau ont une fonction « nature » à l'exception du Nant du Châtelet et du Rhône à l'amont du barrage de Verbois qui ont une fonction de protection contre l'érosion.

Une zone d'accueil pour le public est présente au bord de l'Allondon, il s'agit du camping cantonal du Val de l'Allondon. Aux abords de la voie CFF, la gestion forestière répond aux exigences de sécurité.



Pinède, Bois de Merdisel / photo G. Maridat



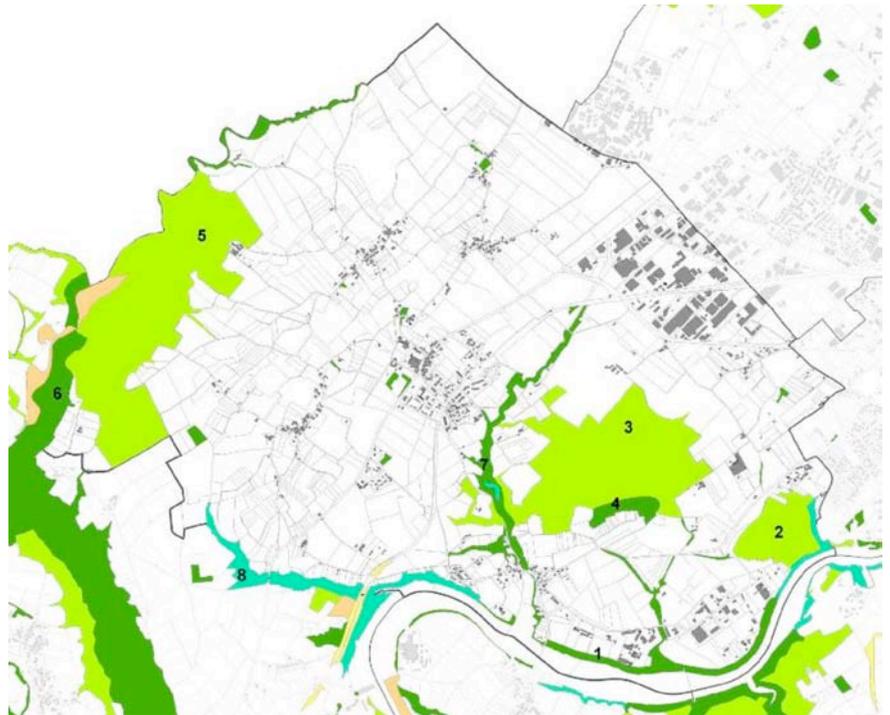
Roselière à l'embouchure du Nant Chébé / photo G. Maridat

La tendance du plan directeur forestier pour les Grands Bois et les Bois du Château/Merdisel (N°3 et 5) est une fonction nature. Les interventions prévues ces prochaines années iront dans ce sens (DGNP-Philippe Steinmann).

Figure 33 : Plan directeur forestier

Fonction

	Espace forestier
	Nature
	Protection
	Accueil
	Gestion particulière



Cordon boisé du Rhône et gouille / photo Gaël Maridat



Bois du Château / photo Gaël Maridat

b) Gestion forestière (DT-DGNP : Philippe Steinmann, Yves Bourguignon ; commune de Satigny : Philippe Poget)

1. *Cordon boisé du Rhône* - **Mise en conformité** de la zone forêt (non respect des entreprises de la zone tampon de 30 m – dépôts, remblais). Développement de mesures écologiques (SIG).
2. *Bois Chébé* - Développement de la zone industrielle de la Tuillière conservant une zone de verdure.
3. *Bois du Château-des-Bois* - Très beaux peuplements anciens, forêt entretenue de manière légère par le propriétaire.
4. *Sud du Bois de Merdisel* - Projet de **réserve biologique forestière** en cours en raison de la richesse floristique du sous-bois. Trouée réalisée dans le cadre d'un projet du COGÉFé début 2008.
5. *Grands Bois* - Une des plus belles forêts du canton : vieille futaie, rajeunissement engagé, clôturage. L'Etat a entrepris des coupes de rajeunissement au sud des bois. Dans la partie médiane, des coupes d'éclaircies seront effectuées prochainement. Au nord, une coupe de rajeunissement est prévue pour 2009-2010.

6. *Rives de l'Allondon* - La rive gauche de l'Allondon entre le camping et Les Baillels fait l'objet de **mesures de gestion** afin de maintenir et développer les milieux secs, intéressants pour la flore et la faune. Un vigoureux débroussaillage a eu lieu sur le site des Petets en 2007 et en 2008. Une autre surface de forêt en bordure d'un pâturage a également été fortement éclaircie. Cette gestion se poursuivra ces prochaines années dans le but de stabiliser ces milieux rares dans le canton de Genève.
7. *Cordon boisé du Nant d'Avril* - Conservation du cordon boisé, pas d'entretien particulier.
8. *Cordon Boisé du Nant du Châtelet* - Peu accessible, pas d'entretien. Problème des néophytes (Solidage) difficile à régler en raison des nombreux propriétaires privés.



Secteur des Petets (rives de l'Allondon) / photo DGNP

En dehors des parcelles gérées par l'Etat, et les forêts des grands domaines (fondation Saltus et Bois du Château), la forêt satignote est peu ou pas entretenue. La création de la chaudière à bois de Cartigny a permis de stimuler la création d'associations de propriétaires forestiers qui vont s'étendre au Mandement. La commune a un rôle important à jouer dans la création de cette association tant dans la définition des objectifs de gestion que dans les filières d'utilisation du bois (Ph. POGET).

c) Alignements, arbres isolés

Le territoire de la commune recèle peu d'arbres isolés en raison de la culture de la vigne et des grandes cultures. Les reliques existantes sont surtout des **noyers** et des **chênes**. Les hameaux (Peissy, Chouilly et Bourdigny) et le Château des Bois possèdent également des **tilleuls** remarquables. Quelques alignements historiques possédant une grande qualité paysagère et patrimoniale sont présents aux abords du village de Satigny, au domaine du Château des Bois, au domaine de Chouilly et le long de certains chemins agricoles (voies historiques).



Allée de noyers au château des Bois / photo Gaël Maridat

Parmi les alignements remarquables, on peut citer la **double allée de platanes** située au village entre la rampe de Chouilly et le chemin du Bornalet et l'allée de noyers qui s'étend du temple à la route du Mandement. Le domaine du Château des Bois comporte une **double allée de noyers** remarquables (Montfleury) et de nombreux **alignements de chênes** pluri-centenaires.



Chênes au château des Bois / photo Gaël Maridat

De manière générale, le patrimoine arboré de la commune est bien conservé, mais des mesures de revitalisation sont nécessaires pour assurer la relève des vieux arbres. On note une seule allée de noyers récemment plantée (ferme des Grands Bois, rte de Peney). Les mesures compensatoires à l'exploitation des

gravières de part et d'autre de la route de Peney comportent la plantation de 17 noyers une fois l'exploitation terminée (GREN, 2003 et ECOTEC, 2006).

Les structures bocagères (cordons boisés des cours d'eau et haies arbustives) sont relativement bien conservées au nord du coteau viticole (secteur A) et autour du Bois de Merdisel (secteur E).

7.3.2 Surfaces de compensation écologique (SCE)

Les surfaces de compensation écologiques sont des milieux extensifs semi-naturels mis en place et entretenus par les exploitants agricoles. A certaines conditions, elles donnent droit à des paiements directs de la Confédération.

Tableau 5: Surfaces de compensation écologique, 2007 (source : sitg)

Type de milieu	Surface (ha)
prairie extensive	38,8
prairie extensive fleurie semée	0,4
pâturage	2,3
jachère florale	0,9
jachère tournante	0,7
haie basse	0,5
haie, bosquet	1,2
Total	44,8

Cette surface correspond à environ 4 % de la surface agricole cultivée. Pour pouvoir bénéficier des paiements directs, la part requise de SCE de l'exploitation est d'au moins 3,5% de la surface agricole utile (SAU) affectée aux cultures spéciales (dont les vignes) et d'au moins 7 % de la SAU exploitée sous d'autres formes. La part de SCE est plus faible à Satigny par rapport à d'autres régions du canton en raison de la forte proportion de surfaces viticoles.



Haie basse indigène / photo Gaël Maridat



Vergers de fruitiers haute tige / photo Gaël Maridat

7.3.3 Autres milieux

a) Vergers haute tige

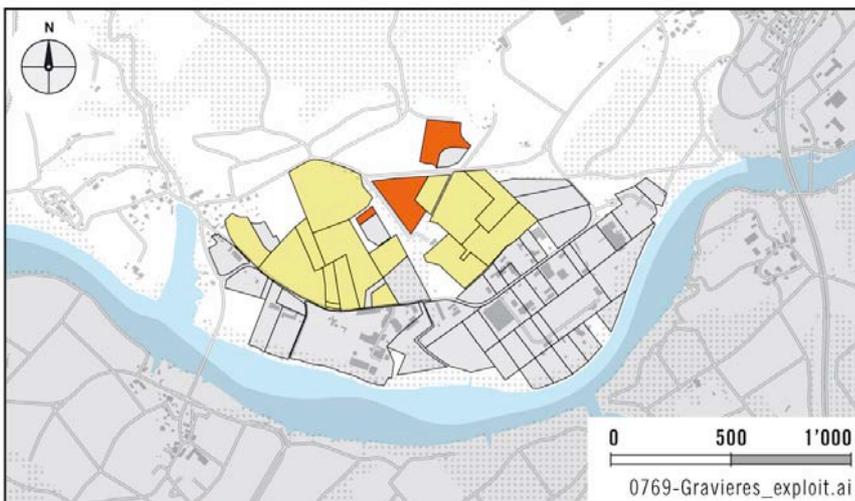
La Direction Générale Nature et Paysage (DGNP) a entrepris de recenser l'ensemble des vergers haute tige du canton qui ont une valeur patrimoniale (variétés anciennes) et écologique (espèces liées aux vergers haute-tige). A Satigny, de nombreux vergers traditionnels vont disparaître au sein du village en raison du développement de l'urbanisation. Les autres vergers importants sont liés aux grands domaines agricoles (La Garenne, Château des Bois) et sont bien entretenus.

b) Gravières

La région du Bois de Bay au sud de la commune abrite de nombreuses gravières qui sont des habitats de substitution pour de nombreuses espèces (reptiles, batraciens, oiseaux). Les plans d'extraction des gravières prennent en compte les besoins de ces espèces par la création de biotopes itinérants.

Le suivi environnemental de la **gravière du Champ du Puits**, (Ecotec, 2005 à 2008) a mis en évidence l'intérêt de cette gravière pour l'hirondelle de rivage et le crapaud calamite. Des aménagements complémentaires (fossés humides, mares, pierriers) ont été réalisés en 2007 pour l'obtention du label parc naturel délivré par la fondation Nature et Economie.

Figure 34 : Plan directeur des gravières (Peney) – Zones en exploitation depuis 1999.



Zones d'exploitation de gravières:

 en exploitation  remblayé  rendu à l'agriculture

⇒ Voir fiche de mesures 3-2



Biotopes variés favorables aux batraciens et aux reptiles / photo Gaël Maridat



Falaise de nidification pour l'hirondelle de rivage / photo Gaël Maridat

c) Voies ferrées

La voie ferroviaire Genève-France, (plusieurs kilomètres de talus herbeux), abrite entre autres orchidées, vipères et lézards verts, dans les milieux séchards de ce type.

Objectifs et principes de mise en œuvre

Actions en cours

- > Rajeunissement de la chênaie à charme aux Grands Bois – canton (en cours).
- > Mesures de gestion « milieux xériques » (secs) aux Petets (Allondon) – canton (en cours).
- > Compensation de la perte des vergers haute-tige : commune, promoteurs des projets immobiliers (en cours).
- > Conservation et renforcement des réseaux biologiques (ZIBAY) : FTI, SCRASA, HOL-CIM, canton (projets existants).
- > Réserve biologique forestière au sud du Bois de Merdisel : canton.

> **Renforcer le bocage au nord du coteau viticole en s'appuyant sur les structures existantes.**

- **Plantation de chênes et de noyers : commune, privés**

> **Renforcer le cordon riverain du Nant de l'Ecra en direction du CERN : commune, privés.**

> **Conservier / renouveler le patrimoine végétal aux abords des hameaux et le long des chemins historiques (en intégrant les contraintes agricoles) : commune.**

> **Aménager des espaces verts et des itinéraires de promenade de manière à augmenter la biodiversité et la qualité paysagère - concept « nature en ville » : commune.**

> **Maintenir le public canalisé sur les chemins à travers les Bois de Merdisel pour préserver sa qualité écologique.**

- **Entretien des chemins, panneaux d'information (parcours didactique) : canton, commune.**

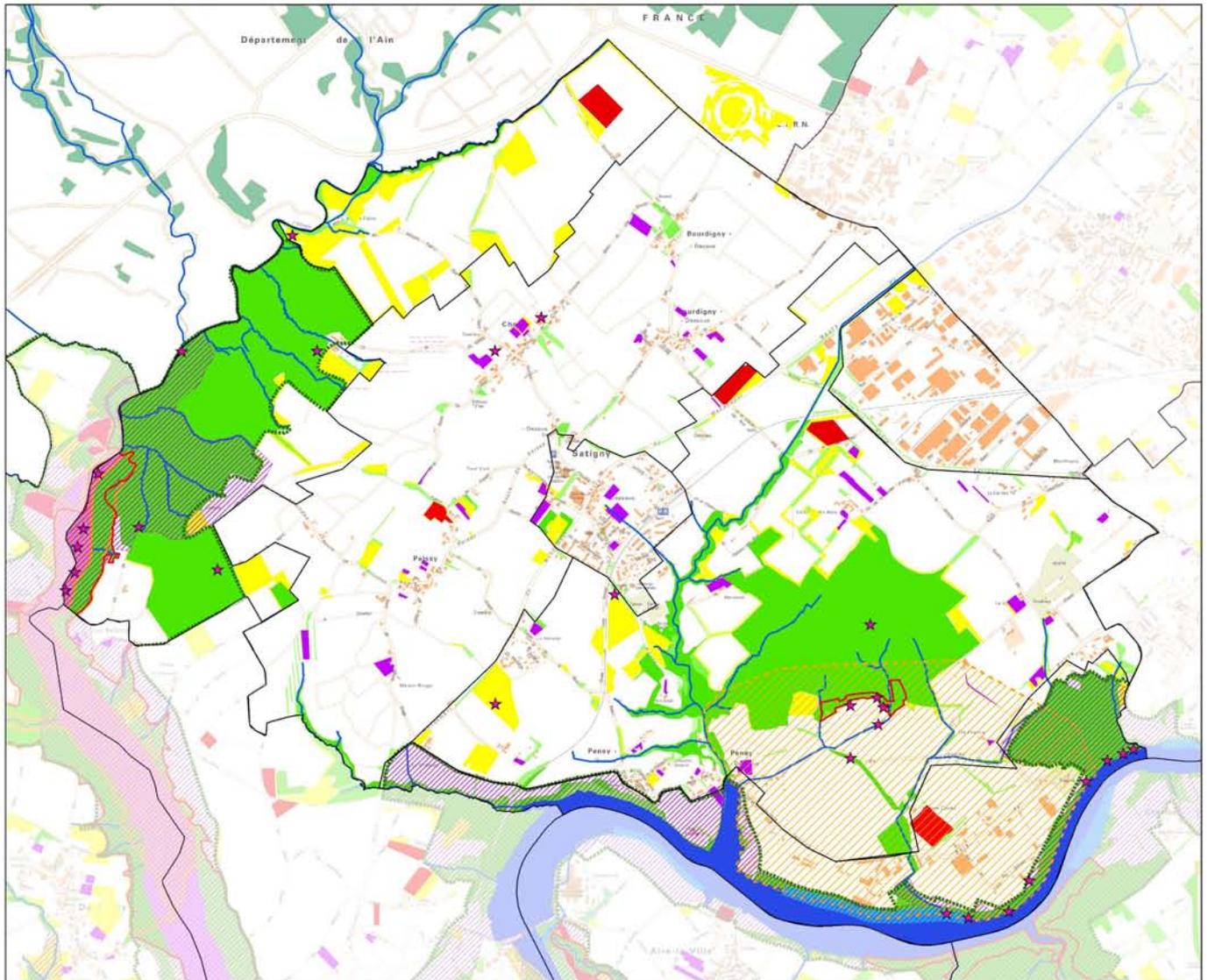
> **Renouveler les alignements d'arbres le long de la route de la Garenne.**

> **Renouveler les saules le long du Nant des Fontaines : commune, privés.**

> **Développer des mesures environnementales avec les entreprises (gestion des eaux de surface, toits végétalisés, prairies extensives, etc.).**

- **Révision du plan directeur de la zone industrielle et artisanale de la ZIMEYSA et introduction du Label Parc Naturel de la fondation « Nature et économie » : FTI, incitation des communes.**

⇒ **Voir fiche de mesures 7-3**



Milieus naturels

- Bois, forêt (selon cadastre forestier)
- Bois, bosquet, haie, alignement
- Jachère
- Prairie, pâturage
- Verger haute tige
- Rhône
- Cours d'eau
- Aménagement piscicole

Flore

- Station de plantes en danger critique d'extinction (CR), liste rouge genevoise 2006

Périmètres de protection

- Réserve d'oiseaux (OROEM) et paysage d'importance nationale (OIFP)
- Zone alluviale d'importance nationale (IZA)
- Site naturel protégé (DPS)
- Site de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBAT)
 - fixe (A)
 - fixe, périmètre élargi (B)
 - itinérant
- Réserve naturelle cantonale

7.4 Faune et flore

Seules les espèces menacées au niveau national pour lesquelles la commune de Satigny a une responsabilité importante en matière de sauvegarde sont présentées.

Pour plus d'informations, consulter l'annexe 3 – inventaire de la faune.

a) Chauves-souris

La commune, de par ses habitats variés, abrite plus de 15 espèces de chauves-souris (sur les 23 du canton !) dont la seule colonie de reproduction de **Grands Murins** du canton. La majorité des espèces de la commune sont très menacées en Suisse et le Bois de Merdisel a une grande importance pour 2 d'entre elles (la **Barbastelle** et le **Murin de Brandt**). (source : centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, C. SCHÖNBÄCHLER).



Colonie de grands Murins sous le toit de l'Eglise de Satigny – photo Cyril Schönbächler

b) Avifaune

Le bord du Rhône et L'Allondon hébergent de nombreuses espèces typiques des cours d'eau.

Des surfaces semi-naturelles temporaires comme les gravières ou une partie des terrains de la zone industrielle du Bois de Bay sont à même d'héberger de manière passagère certaines espèces peu répandues et menacées. Ainsi, les gravières représentent actuellement la seule possibilité de nidification pour le **Petit Gravelot** et l'**Hirondelle de Rivage**.



Trois sites de nidification de la Chouette Chevêche sont connus sur la commune de Satigny – photo Christian Meisser

Une espèce présente à Satigny sur le coteau viticole est classée au bord de l'extinction sur le plan national : la **Chevêche d'Athéna**. Le maintien de structures agricoles extensives (haies basses, alignements de chênes, vergers, jachères, prairies extensives) dans la zone agricole est indispensable au maintien de cette espèce.

Le **Pic Mar** présent aux Grands Bois est classé comme espèce vulnérable au niveau suisse et menacée au niveau cantonal.

c) Amphibiens

Les Grands-Bois et les Bois du Château/Merdisel sont parmi les sites comportant la plus grande densité de **salamandres tachetées** (espèce prioritaire) à Genève. Les nants situés en rive gauche de l'Allondon, le Nant du Châtelet et les affluents du Nant d'Avril abritent des populations importantes (DIAE-SFPNP, 2002).

Le **Crapaud Calamite**, également espèce prioritaire est aussi présent entre le Rhône et le Bois de Merdisel. Des gouilles ont été réalisées dans ce secteur par les SIG dans le cadre de leurs prestations écologiques, et quelques dépressions dans les gravières actuellement en opération. A long terme, 4-5 zones humides devraient être mis en place pour permettre le maintien de ces populations.

d) Flore

La présence de milieux variés sur le territoire communal permet le développement de végétaux menacés et rares aux niveaux cantonal et national. Le cordon boisé du bord du Rhône héberge la très rare **Potentille blanche** (*Potentilla alba*). Genève a une responsabilité importante pour sa conservation en Suisse.

Les prés secs du vallon de l'Allondon hébergent des espèces peu fréquentes en Suisse et généralement menacées, comme le **Panicaut champêtre** (*Eryngium campestre*), l'**Arabette scabre** (*Arabis scabra*) ou diverses **orchidées**.

L'espace agricole permet à des espèces spécialisées de se développer. On trouve ainsi la **Gesse à graines sphériques** (*Lathyrus sphaericus*), légumineuse vulnérable au niveau Suisse, très rare sur le plateau.

La liste rouge du canton de Genève a permis de mettre en évidence la flore menacée du canton. Sur la commune de Satigny, 17 espèces sont en danger critique, 24 espèces en danger et 50 espèces vulnérables (CJB, 2006).

L'annexe 3 précise les espèces inscrites sur les listes rouges suisse et genevoise.

Objectifs et principes de mise en œuvre

> **Maintenir la diversité des chiroptères dans le secteur des Bois du Château/Merdisel.**

- **Projets à initier : étude, information du public (par exemple, « nuit de la chauve-souris » réalisée en 2008), mesures de protection, etc. : commune.**

> **Maintenir / renforcer les axes de déplacement de la grande faune définis dans le Plan directeur cantonal.**

- **Etudier les principes d'aménagement du Nant d'Avril (morphologie des berges, etc.) : canton.**

> **Renforcer la biodiversité dans le village.**

- **Mettre en place de prairies extensives fleuries (voir fiche de mesures 3-2).**

Actions en cours

> **Maintien de la qualité de l'habitat pour la salamandre tachetée** (renaturation et protection des sites majeurs) - SCRASA, HOLCIM, canton.

> **Maintien de la qualité de l'habitat pour le crapaud calamite** (biotopes itinérants gravières, mesures de compensation à long terme) – SCRASA, HOLCIM, canton.

> **Mesures spécifiques dans le cadre de plans d'action cantonaux à venir, en particulier pour la chouette chevêche et le pic mar**, pour lesquels des plans d'action nationaux sont publiés cette année par l'Office fédéral de l'environnement – associations, canton, confédération.

> **Mesures de gestion pour la flore menacée** (Milieux secs des rives de l'Allondon et du sud du Bois de Merdisel, milieux pionniers des gravières et berges du Rhône) - SCRASA, HOLCIM, canton.

7.5 Sols et agriculture

7.5.1 Surfaces agricoles

Près de 60% du territoire communal est consacré à l'agriculture, soit 1'130 ha. Cette surface comprend les grandes cultures (626 ha), la culture de la vigne (483 ha), et les autres cultures spéciales¹⁶ (18 ha). Une partie de la zone agricole n'est pas affectée aux cultures (132 ha), il s'agit pour la moitié des constructions agricoles, des habitations d'exploitants et de leurs prolongements. Le reste comporte une grande diversité d'occupations qui ne sont pas conformes à l'affectation légale du sol (entreprises industrielles, bois et bosquets, équipements publics, gravières, jardins potagers, week-ends, etc.).

Tableau 6: Nombre d'emplois et d'exploitations du secteur agricole

	1985	1990	1996	2000	2005
Nombre d'emplois occupés dans l'agriculture	561	238	414	213	236
Nombre d'exploitations agricoles	-	-	-	34	33

Tableau 7: Répartition des cultures de la SAU¹⁷ (source : annuaire statistique de canton de Genève – 2005)

Type de culture	surface (ares)	%
Terres ouvertes	51'244	44,5
Vigne	48'339	42
Prairies et pâturages	14'968	13
Autres cultures	665	0,5
TOTAL	115'216	100

7.5.2 Activité agricole

a) Typologie des exploitations

Comme partout en Suisse, la relève des exploitations agricoles n'est pas toujours assurée, ce qui a pour conséquence une augmentation de la taille de celles-ci par regroupement de petites et moyennes exploitations. A Satigny, les deux tiers des exploitants ont plus de 50 ans (cf. tableau 8). Toutefois, l'attrait économique de la culture de la vigne et la proximité de Genève favorise le maintien et le développement des exploitations agricoles dans de bonnes conditions ces prochaines années. Une des caractéristiques de la

¹⁶ Les cultures spéciales autres que la vigne comportent les pépinières, la floriculture, les cultures sous tunnels et sous serre, ainsi que les vergers intensifs.

¹⁷ SAU : surface agricole utile. Elle correspond à la surface utilisable pour la production végétale et comprend la surface cultivable, la surface verte permanente, les prés à litière en dehors des estivages, les cultures pérennes, les cultures protégées annuelles, les haies et les bosquets.

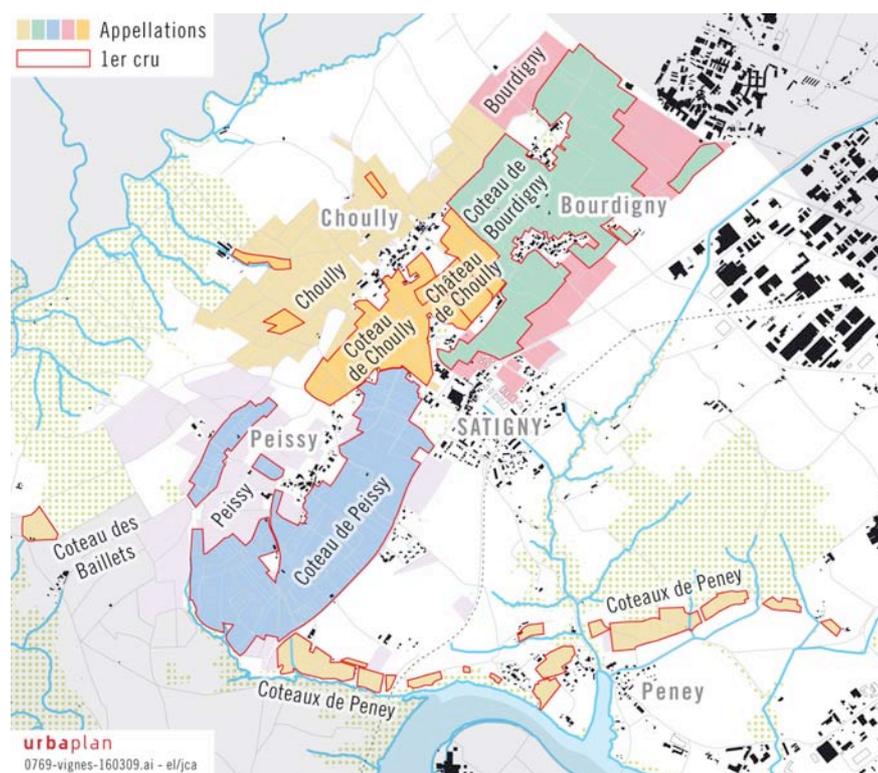
commune tient au grand nombre de propriétaires exploitants qui est plus importante que sur le reste du canton (majorité de baux de fermage).

Tableau 8: Age des exploitants¹⁸ (source : DT - service de l'agriculture)

Tableau 9: Taille des exploitations (source : DT - service de l'agriculture)

Age des exploitants	2003	2007	Taille des exploitations	2003	2007
> à 65 ans	6	6	> à 90 ha	1	2
60-65 ans	4	8	60-90 ha	3	1
50-60 ans	16	14	30-60 ha	9	10
40-50 ans	9	8	20-30 ha	8	7
< à 40 ans	7	7	10-30 ha	8	8
			< à 10 ha	5	5

Figure 35 : Appellations, caves et parcelles « 1^{er} cru »



¹⁸ Les statistiques sur l'âge des exploitants se basent sur 42 exploitants en 2003 et 43 exploitants en 2007 (DT-SAGR)

b) Incidences du développement économique des exploitations sur le territoire

La cessation d'activité de certaines exploitations a des incidences sur le territoire. Par exemple, elle tend à accélérer la transformation de bâtiments agricoles en logements. Les exploitations qui reprennent les terres sont alors parfois contraintes de construire de **nouveaux hangars** pour leurs besoins. Cette dispersion des bâtiments agricoles sur le coteau viticole peut avoir une incidence non négligeable sur le paysage. On peut également citer les nombreuses demandes visant à « rentabiliser » les terrains agricoles pour des usages non agricoles : constructions de villas, terrain de golf, etc.

Une analyse des besoins de l'ensemble des exploitations en locaux pourrait permettre de favoriser des synergies (locaux communs à créer, hangars existants à réhabiliter). La prise en compte de l'impact paysager des hangars pourrait également être intégrée dans cette réflexion afin de définir les sites qui se prêteraient le mieux au développement de bâtiments agricoles et les sites à préserver dans la mesure du possible.

c) Potentialités d'amélioration

L'agriculture genevoise, à l'instar de l'agriculture suisse, est confrontée de plus en plus concrètement à l'ouverture des marchés. Dans ce contexte de concurrence accrue, la proximité d'un grand pôle urbain constitue une chance.

La situation de la commune en périphérie de l'agglomération genevoise constitue un atout pour l'essor d'une agriculture de proximité, orientée sur un marché de niche (vignoble) et pour le développement d'activités annexes (tourisme rural). Le **guide du tourisme rural**, édité par AgriGenève tous les deux ans, présente les activités proposées par les exploitants agricoles. Ces activités concernent une douzaine d'exploitations qui proposent les activités suivantes :

- > Gîte rural, logement en chambre, appartement de vacances
- > Collation/apéritif au sein de l'exploitation
- > Dégustation des produits de l'exploitation
- > Accueil de groupes scolaires et parascolaires
- > Visite de l'exploitation
- > Vente de produits de l'exploitation
- > Excursions pédestres, randonnées équestres

La commune peut appuyer les exploitants qui désirent mener à bien un projet d'accueil, notamment en fournissant toutes les informations utiles. Elle peut également améliorer la visibilité de ces lieux d'accueil via son site internet.

Le lien entre habitants « urbains » et exploitants agricoles a tendance à se distendre. En dehors des « caves ouvertes », il existe peu de possibilités pour les nouveaux habitants de rentrer en contact avec les agriculteurs. La création d'événements ponctuels (fête du terroir) ou réguliers (marché local) ainsi que des projets d'agriculture contractuelle (type TourneRêve) permettrait de mettre en valeur l'ensemble de la production locale et de renforcer le lien entre ces deux populations. La commune pourrait initier ou apporter un soutien à ces manifestations ou ces projets. Cela permettrait également de diversifier ou de spécialiser les exploitations en fonction de la demande locale.

⇒ Voir fiche de mesures 7-2

Le développement de projets du type ACP (agriculture contractuelle de proximité) répondent à des objectifs aussi bien locaux (rencontre entre agriculteurs et résidents), qu'à des enjeux plus globaux de **souveraineté alimentaire** et de circuits de distribution courts.

La **souveraineté alimentaire** désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut :

- > La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- > Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit. - Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.
- > Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- > La participation des populations aux choix des politiques agricoles
- > La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

(définition de La Via Campesina, 1996)

La commune accueille également sur son territoire, une importante **entreprise horticole** dans le secteur de la Petite Garenne. Le cadre légal et l'absence de maîtrise foncière ne lui permettent toutefois pas d'agrandir son exploitation (serres, tunnels), ce qui pourrait à terme mettre en péril sa pérennité. **La commune soutient le maintien de cette activité** et elle souhaite que des solutions soient trouvées pour que celle-ci puisse poursuivre sa production sur le territoire communal.

d) Réseau agro-environnemental

Besoins exprimés par les exploitants agricoles
(rencontre avec le syndicat agricole du 23.04.08)

Protection des cultures

- > Respect de la loi concernant l'interdiction de pénétrer dans les cultures (chiens, vtt, cavaliers).
- > Installation de poubelles aux endroits fréquentés.

Tolérance des nuisances liées à l'activité agricole

- > Tolérance de la population urbaine vis-à-vis du bruit occasionné par l'activité agricole (pressoir, coq).
- > Tolérance des randonneurs et des cyclistes en période de traitement de la vigne. Éclairage sur la responsabilité juridique en cas d'accident sur chemins privés balisés par le canton.

Besoins en équipements, projets de développement des exploitations

- > Proposer un emplacement public pour la pesée de la récolte (poids public).
- > Aménager une station de lavage aux normes pour les machines de traitement.
- > Prise en compte des gabarits des machines agricoles dans l'aménagement des routes et des giratoires. L'association des tracteurs genevois doit être consultée.
- > Incitations réelles par rapport aux énergies renouvelables (des initiatives pour poser des panneaux solaires ont été refusées en raison du classement des hameaux à l'inventaire des monuments et des sites).

Désir d'autonomie

- > Concernant les itinéraires équestres, l'association des cavaliers du Mandement et les viticulteurs ont trouvé un accord. Ils ne souhaitent pas la création de pistes officielles, ou l'aménagement d'autres itinéraires. Les cavaliers français en provenance de Thoiry ont été intégrés à cette démarche.

Les surfaces de compensations écologiques sont actuellement très peu nombreuses sur le coteau viticole. La création d'un réseau agro-environnemental n'y est pas réaliste à court terme. Le désintérêt des exploitants s'explique notamment par leur recherche légitime d'une exploitation optimale des parcelles viticoles. De plus, les structures extensives (arbres, haies vives) sont avant tout considérées comme une concurrence à la vigne (ombre, concurrence hydrique, perchoirs à étourneaux). Ainsi, par extension, les perspectives de développement de mesures agro-environnementales dans les zones de grandes cultures se révèlent également limitées.

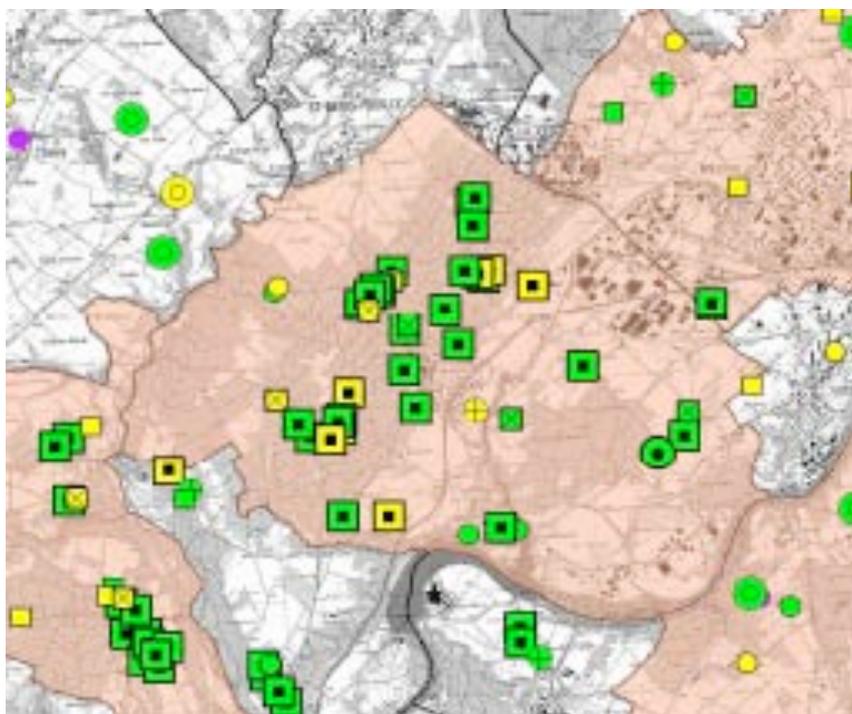
Le maintien et le développement du réseau vert/bleu sur le territoire communal devra donc surtout s'appuyer sur les éléments structurants du paysage existant : cours d'eau, forêts, ainsi que les structures présentes aux abords du village et le long des itinéraires de promenade ou les chemins historiques.

7.5.3 Synthèse du diagnostic de l'espace agricole transfrontalier

Les enjeux transfrontaliers de l'agriculture ont été synthétisés par le comité régional franco-genevois (CRFG, 2007) et permettent de situer l'activité agricole dans le contexte du développement de l'agglomération.

Agriculture - Objectifs du projet d'agglomération (Extrait du Cahier annexe N° 7 – Mise en œuvre du projet d'agglomération – Programme de travail et fiches d'actions)

- > Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité.
- > Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
- > Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.
- > Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- > Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.



SITES DES EXPLOITATIONS (type / pérennité / taille)

Exploitations avec élevage

Pérennes	Pérennité non définie	Equivalent UGB
●	○	de 5 à 19 UGB
●	⊕	de 20 à 39 UGB
●	⊙	de 40 à 79 UGB
●	⊙	80 UGB et plus

Autres exploitations (productions végétales)

Pérennes	Pérennité non définie	Equivalent UGB
■	■	de 10 à 29 Ha
■	⊗	de 30 à 49 Ha
■	■	50 Ha et plus

Source : *Diagnostic agricole transfrontalier, CRFG, 2006.*

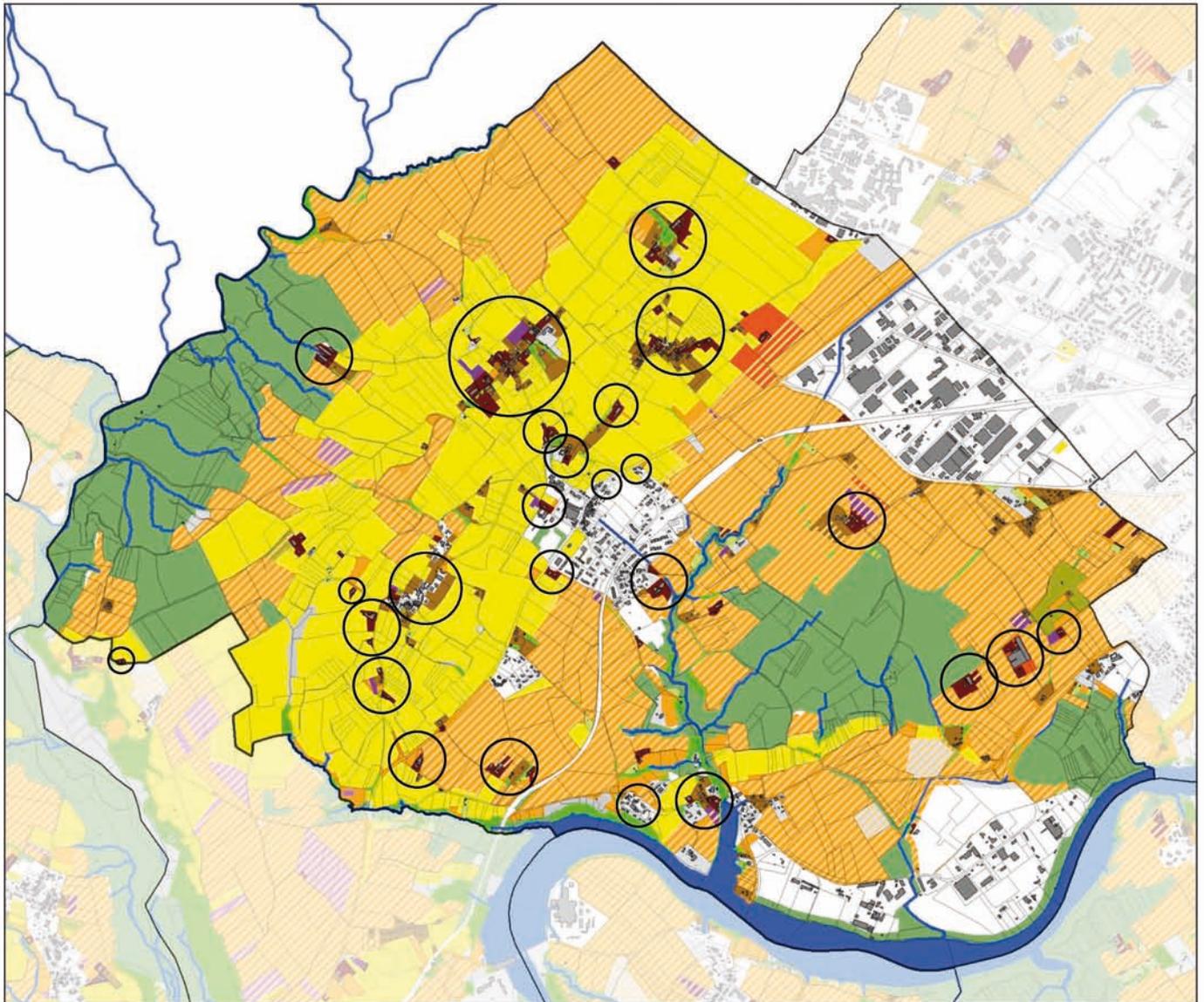
Le diagnostic agricole transfrontalier réalisé par le Comité régional franco-genevois (CRFG) met en évidence la bonne santé des exploitations agricoles à Satigny. La plupart des exploitations sont des grandes exploitations avec une pérennité assurée.

Objectifs et principes de mise en œuvre

- > **Assurer une meilleure prise en compte de l'activité agricole par les habitants et promeneurs.**
 - **Etablir et diffuser une charte concernant les activités agricoles et le comportement à adopter dans la zone agricole : commune, syndicat agricole.**
 - **Informers les nouveaux habitants sur les pratiques agricoles : commune, syndicat agricole.**
- > **Soutenir les exploitants agricoles pour la mise en place de panneaux solaires et autres sources d'énergie renouvelable : commune.**
- > **Développer des synergies entre la zone agricole (produits du terroir) et la zone industrielle (caféterias d'entreprise, apéritifs) : commune, syndicat agricole, FTI.**

Actions en cours

- > *Développement du tourisme rural : canton, commune.*
- > *Maintien des pratiques agricoles actuelles et développement d'équipements communs pour les viticulteurs – syndicat agricole, commune.*
- > *Chiens dans les cultures : pose de panneaux et distribution d'une information aux habitants – commune.*



- | | | |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| Constructions et habitations agricoles | Terrains incultes ou en friche | Bois et bosquets |
| Prolongements des habitations | Vergers intensifs | Cours d'eau |
| Serres, tunnels, pépinières | Vergers traditionnels | Forêt (selon cadastre forestier) |
| Grandes cultures, prés | Vignes | Surfaces d'assolement |
| Jardins familiaux | Week-ends | Centre d'exploitation agricole |

7.6 Loisirs et activités humaines de plein air

7.6.1 Loisirs / milieux naturels

La proximité de la commune de Satigny, son attractivité (vues dégagées, massifs forestiers), et son accessibilité par tous les moyens de transport en font un espace propice aux activités de loisirs en plein air pour les citoyens.

Afin de mieux organiser l'accueil du public tout en garantissant le maintien de la qualité des milieux naturels et le bon déroulement des activités agricoles et sylvicoles, le Domaine Nature et Paysage de l'Etat de Genève a réalisé une étude sur les activités de loisirs de plein air dans les zones non urbanisées du canton.

Celle-ci recense toutes les activités de loisirs pratiquées et repère les sites sensibles. Elle fait également état des démarches entreprises à ce jour et propose des pistes d'action. Le plan directeur communal permet d'appuyer cette démarche à l'échelle locale avec des propositions concrètes.

Les principaux conflits existants concernent les **chiens**, les **chevaux** et le **stationnement sauvage** au départ des sentiers (ch. de la Combe-d'Ornex à Peney et à proximité du Château des Bois), les **atteintes potentielles aux milieux naturels** dans les massifs forestiers et au bord des cours d'eau (cueillette, déchets de pique-nique, dérangement de la faune) et les **problèmes de cohabitation avec les agriculteurs/viticulteurs** (irrespect, impolitesse, problèmes de sécurité).

a) Equitation

La Mandement est un site très apprécié par les cavaliers. La commune ne possède pas de manège à proprement parler, mais une pension de chevaux (sous la gare). Les cavaliers proviennent surtout du manège de la Chaumaz (Russin), du Manège de Meyrin et des écuries de Badian (Thoiry). Le réseau équestre balisé est bien constitué et a été initié par l'Association des Cavaliers du Mandement (ACM) en accord avec les propriétaires privés. Le seul problème soulevé est la **détérioration du chemin pédestre balisé du pont des Granges jusqu'à Peissy**, ce qui engendre une multiplicité de parcours dans les Grands Bois tant pour les cavaliers que pour les randonneurs. Ce problème provient d'un usage inapproprié de ce chemin par les cavaliers quand le sol est détrempé. Une sensibilisation à cette problématique devrait être faite auprès de l'ACM.

b) Promenade avec chiens

Les impacts des chiens dans les cultures et dans la nature sont maintenant bien connus et documentés. Deux études récentes (*DIAE-SFPNP, 2005* et *DT-Domaine Nature et Paysage, 2007*) mettent en évidence les principaux conflits

existants et proposent quelques pistes d'action. Dans les massifs boisés et le long des cours d'eau, on déplore surtout le dérangement de la faune et le manque de civisme vis-à-vis des autres utilisateurs. Un **espace de liberté pour chiens** a été créé dans le vallon du Nant d'Avril pour canaliser la promenade avec chiens, mais le manque de contrôle de certains maîtres pose de sérieux problèmes. Les exploitants agricoles relèvent également le problème des déjections canines dans les cultures et dans les prés.

c) Camping

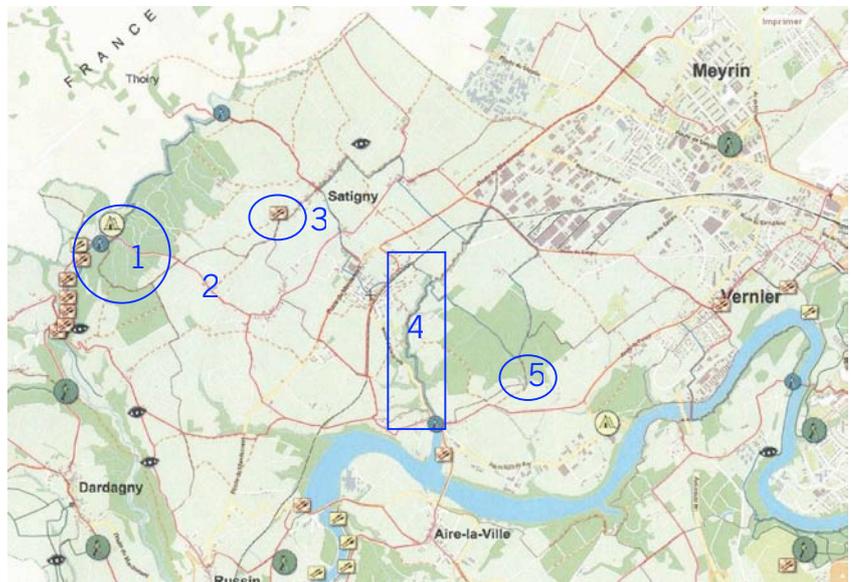
La commune abrite trois des cinq campings du canton : le camping cantonal du Val de l'Allondon, le camping du Champ des Bois à Peissy, et le camping pour touristes du Bois de Bay au bord du Rhône (celui-ci est de moins en moins fréquenté par des touristes au profit de résidents permanents placés par l'Hospice Général). Seuls les alentours du camping de l'Allondon rencontrent des problèmes liés aux activités de loisirs (dépôt de déchets, création de places de jeux/cabanes hors du camping). Le canton va proposer un nouveau plan de gestion du Vallon de l'Allondon qui devrait permettre d'améliorer la situation.

d) VTT

Il n'y a pas de parcours VTT officiel sur le territoire communal, mais de nombreux sites internet proposent des itinéraires qui empruntent les parcours le long du Nant d'Avril et à travers les bois de Merdisel. Les problèmes relèvent essentiellement de questions de comportement des VTTistes par rapport aux autres promeneurs.

e) Synthèse des sites sensibles

1. Alentours du camping de l'Allondon
2. Piste cavalière des Granges à Peissy
3. Réservoir de Chouilly
4. Nant d'Avril
5. Chemin de la Combe d'Ornex



Objectifs et principes de mise en œuvre

- > **Réservoir de Choully : évaluer les aménagements effectués et le cas échéant prendre des mesures complémentaires (information, contrôle) : commune.**
- > **Chemin de la Combe-d'Ornex : création d'un parking officiel au bas du chemin, mesures d'aménagement pour empêcher le parking sauvage et l'accès aux véhicules en forêt : commune.**
- > **Conflits agriculture/loisirs : mise en place d'une information aux habitants de la commune sur les pratiques agricoles et d'une charte sur le comportement à adopter dans la zone agricole : commune, syndicat agricole.**
- > **Piste cavalière des Granges : information auprès des manèges pour éviter le passage quand le sol est détrempé : commune, canton, ACM.**
- > **Valoriser le site de l'ancienne STEP du Nant d'Avril, pour les milieux naturels et pour des activités de loisirs et de baignade : commune, canton.**

Actions en cours

- > *Vallon de l'Allondon : adaptation du plan de gestion du vallon, gestion des déchets en forêt, amélioration de la qualité paysagère : canton, camping, commune.*
- > *Nant d'Avril : gestion des déchets, sacs à crottes, information du public sur les règles à observer dans l'espace de liberté pour chiens, notamment concernant la cohabitation avec les autres utilisateurs : canton, commune.*

7.6.2 Loisirs / agriculture

Une rencontre avec le syndicat agricole de la commune a permis de cerner les préoccupations des exploitants agricoles qui souhaitent pouvoir continuer d'exercer leur profession dans les meilleures conditions malgré l'augmentation de la fréquentation de la zone agricole liée au développement démographique de l'agglomération genevoise.

Ces préoccupations ont toutes trait à la reconnaissance et au respect du travail agricole par les habitants de la commune et par les visiteurs. L'annexe 3 présente l'ensemble des sujets évoqués.

La commune a un rôle important à jouer dans la cohésion sociale entre habitants « urbains » et « ruraux » en informant la population urbaine sur l'activité agricole et les règles de cohabitation indispensables afin que chacun puisse bénéficier des atouts du territoire communal.

7.6.3 Réseau de promenades

Afin d'atténuer la pression qui s'exerce aussi bien sur les milieux naturels que sur les espaces agricoles et viticoles ***l'objectif est de d'inciter le public à rester sur certains parcours aménagés.***

Les principes de mise en œuvre sont :

- > Aménagement et équipement de parcours de promenade : à partir de chaque village ou hameau (où se trouvent des endroits pour stationner et des services - restauration), baliser des parcours en boucle, les équiper de bancs, de panneaux d'information, voire de tables de pique-nique. etc. Ces parcours

⇒ Voir fiche de mesures 7-1

Cheminements aux abords des cours d'eau

La création ou le maintien de cheminements aux abords des cours d'eau ne doit impliquer ni renforcements des berges préjudiciables à la morphologie du cours d'eau, ni la mise en place de mesures d'accompagnement (clôtures, etc.) dans son espace de bon fonctionnement écologique.

permettront la découverte d'éléments du patrimoine (maisons rurales, capite, chemin creux, alignement d'arbres, etc.).

- > Création de nouveaux chemins de promenade : à réaliser sur une base volontaire des propriétaires et exploitants.
- > Diffusion des informations (plaquettes, brochures, flyers, etc.) sur les parcours.

Les parcours piétonniers dans le village sont abordés au chapitre 9, plan directeur des chemins pour piétons.

Figure 36 : « Fiches-rivière », éditées par le canton





Echelle: 1/20'000 - Avril 2010

urbaplan

0769_MobDouces_20M(p.3).indd - MW/MWA - 04.06.2010 - jca

Données de base

- Chemin de randonnée pédestre
- Monument, curiosité, fontaine
- Parcours avec substance (IVS)
- Point de vue
- Restaurant, café, table d'hôte
- Tourisme rural
- Equipements de loisirs: camping / centre scout / gîte et accueil à la ferme / manège pique-nique / centre sportif
- Parking existant / projeté
- Arrêt TPG / RER / Mouettes
- Bois et forêts / vignes
- Parcours de promenade à envisager
- Alignement d'arbres existant / projeté

>>> Voir Fiche de mesures 7-1

